



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 27605

Texte de la question

M. Christian Assaf appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance de la langue française dans les enseignements, les examens, les concours, les thèses et les mémoires dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. C'est notamment à l'occasion des débats autour du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche que de nombreuses voix ont rappelé la nécessité de défendre la place du français à la l'université et dans le monde de la recherche. Dans ces discussions, elles ont également exprimé l'opportunité d'étendre la présence de la langue française que ce soit dans les enseignements ou dans les différents travaux de recherche. Loin d'être conservatrice, cette posture défend, à l'inverse, une haute idée de la diversité et de l'importance des échanges culturels, éducatifs et scientifiques. L'une des manières de contribuer positivement au maintien et au développement du français dans les études supérieures et au sein de la recherche scientifique est d'organiser davantage la communauté scientifique francophone dans le monde. Il souhaite donc connaître les initiatives qu'entend prendre le Gouvernement pour organiser, développer et renforcer la communauté scientifique francophone du monde et, ainsi, renforcer la francophonie et l'utilisation du français.

Texte de la réponse

Le Président de la République a réaffirmé à Kinshasa, en octobre 2012, l'importance que la France attache à l'espace de valeur, de rayonnement et d'échange que constitue la francophonie. La France est en effet très soucieuse de préserver et de renforcer la francophonie dans le monde. A cet égard, le projet de loi voté le 28 mai 2013 à l'assemblée nationale précise en son article 4 que le service public de l'enseignement supérieur contribue à la promotion et à la diffusion de la francophonie. Toutefois, la défense de la francophonie ne doit être synonyme ni de repli sur soi ni de crispation. La France doit au contraire faire le choix de l'ouverture dans un monde de plus en plus internationalisé. L'article 2 du projet de loi vise notamment à favoriser l'accueil des étudiants des pays émergents non francophones, tels que l'Inde, la Chine, le Brésil et la Corée du Sud, qui souhaiteraient venir étudier en France mais sont rebutés par le fait qu'il faille maîtriser la langue française dès leur arrivée. Pour attirer ces étudiants qui vont majoritairement dans les universités anglo-saxonnes, il faut donc leur proposer des enseignements dans un anglais de spécialité qui concernent principalement les disciplines scientifiques et technologiques, où par ailleurs l'on manque de vocation. La France, malgré un nombre relativement important d'étudiants étrangers (près de 289 000) n'est plus aujourd'hui qu'à la 5e place, alors qu'elle était à la 3e il y a 10 ans. Elle a été notamment supplantée par l'Allemagne qui précisément a mis en place des cursus en anglais. Ces nouveaux flux d'étudiants internationaux, nouveaux ambassadeurs de la langue et de la culture française, ne feront qu'accroître l'influence de notre pays sur la scène internationale. C'est enfin une occasion d'en finir avec une certaine hypocrisie puisque l'on dénombre actuellement près de 800 formations en langue étrangère, notamment en anglais, majoritairement dans les écoles et particulièrement les écoles privées et de rétablir un juste équilibre en plaçant les universités dans les mêmes conditions d'attractivité dans un monde internationalisé. En tout état de cause, il ne s'agira pas de rendre obligatoires les cursus en langue étrangère mais de les autoriser de façon encadrée pour un public ciblé et des disciplines spécifiques. Et

il convient de rappeler que ces étudiants seront tenus d'apprendre le français et que cet apprentissage sera évalué et pris en compte pour l'obtention du diplôme. Les conférences des établissements d'enseignement supérieur ont déclaré être tout à fait en faveur de cette mesure. La conférence des présidents d'université - CPU - a rappelé la nécessité de renforcer l'attractivité des universités et de desserrer les contraintes qui pèsent sur la langue d'enseignement en proposant des parcours en langue étrangère là où c'est le plus pertinent, que ces formations soient entièrement ou partiellement dispensées en langue étrangère. Par ailleurs, en liaison avec les autres ministères concernés, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche entend participer pleinement au développement et au renforcement de la communauté scientifique francophone du monde et ainsi renforcer la francophonie et l'utilisation du français. La réponse positive apportée récemment par la France aux autorités marocaines est la claire expression de cette volonté. Le Maroc a développé une nouvelle stratégie de la coopération internationale axée sur le renforcement des liens existants et l'ouverture de nouvelles perspectives de partenariat permettant le déploiement d'établissements d'enseignement supérieur étrangers d'excellence dans les domaines prioritaires de l'ingénierie, de l'architecture, de la santé et du management, d'une part, et le développement d'une recherche collaborative de bonne facture, d'autre part. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a aussitôt affiché son intention d'appuyer cette initiative de coopération qui ouvre la voie à de nouvelles formes de collaboration prônant la conduite de projets novateurs à dimension internationale et confortant la vision et la stratégie des deux ministères marocain et français en faveur d'une ouverture internationale plus prononcée vers les pays arabes et les pays de l'Afrique sub-saharienne. Le développement de la francophonie passe également par une politique active hors de nos frontières. A cet égard, l'agence universitaire de la francophonie (AUF), regroupant près de 800 établissements d'enseignement supérieur dans une centaine de pays et qui reçoit un très important soutien de notre pays, constitue un puissant levier d'action pour la diffusion de notre langue. Enfin, la France jouera pleinement son rôle dans le développement des « Massive online open courses » (MOOCs). Ces cours en ligne sont amenés à devenir des vecteurs d'influence déterminants dans le marché mondial de la connaissance. Le développement de MOOCs francophones pourra préserver et renforcer l'influence de notre langue dans la compétition mondiale et son utilisation à l'étranger. Le plan d'action numérique pour les universités (France Université Numérique) sera prochainement lancé. Il permettra à nos établissements d'enseignement supérieur d'être véritablement acteurs dans ce domaine stratégique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Assaf](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27605

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5434

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7854